



IMPORTANT
Prise de licence FFJDA par INTERNET
Saison 2018/2019

La demande de licence se fait par INTERNET par le futur adhérent sur le site : www.ffjudo.com, rubrique «**licence en ligne**», «**saison**» **choisir 2018/2019 en cliquant dessus.**

Pour les anciens adhérents votre formulaire électronique de licence est pré-rempli.
Vérifiez que les informations indiquées sont toujours valables puis validez votre licence.

Pour les nouveaux adhérents, il faut saisir les informations demandées concernant le futur adhérent (choix du club : 94170 Judo Club le Perreux), puis validez la licence.

Nous attirons votre attention sur l'importance de l'assurance individuelle accident proposée par la FFJDA au moment de la saisie de la licence.

ATTENTION

**Le fait de saisir votre licence sur le site de la FFJDA
n'implique pas que vous êtes inscrit au JUDO CLUB DU PERREUX**

Pour que votre inscription soit valide, il faut avant tout :

- 1 - qu'il reste des places disponibles dans les cours (qui sont limités en nombre)
- 2 - que vous ayez rempli la fiche d'inscription club (feuille de décharge)
- 3 - que vous ayez fourni le certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport y compris en compétition, daté de moins d'un an.
- 4 - que vous ayez effectué le règlement complet (2 chèques maximum)
- 5 - que vous ayez fait la saisie de la licence FFJDA et que vous l'ayez validée.

**Lorsque tout ceci est fait, le club pourra valider définitivement votre licence auprès de la FFJDA.
Votre inscription au club sera alors effective.**

Philippe HERMAN
Président du Judo Club du Perreux